

Conseil départemental du Val-de-Marne
Séance du 8 février 2021

Vœu présenté par Christian FAVIER
au nom du Conseil départemental du Val-de-Marne
Adopté à l'unanimité

Pour le maintien et le développement du service de chirurgie cardiaque de l'hôpital Henri Mondor et la défense du service public hospitalier

CONSIDÉRANT la décision de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) d'arrêter l'activité de transplantation cardiaque de l'hôpital Henri Mondor et de la transférer à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière;

CONSIDÉRANT que le précédent projet de fermeture de l'ensemble du service de chirurgie cardiaque avait déjà été mis en échec, en 2011, suite à une large mobilisation de la population, des personnels de santé et des élus locaux qui avait réuni 100 000 pétitionnaires ;

CONSIDÉRANT que ce projet arrive en pleine pandémie de la Covid-19 et que les personnels hospitaliers, exemplaires par leur dévouement, connaissent déjà une situation inédite et difficile ;

CONSIDÉRANT que ce projet pourrait fragiliser les secteurs de pointe du Groupement Hospitalier Universitaire,

CONSIDÉRANT l'opposition d'élus, de personnels hospitaliers, de syndicalistes et l'alerte légitimement lancée par la Coordination de vigilance du G.H.U. Henri Mondor / Albert Chenevier / Emile Roux ;

CONSIDÉRANT l'arrêt récent de la greffe hépatique à l'hôpital Henri Mondor et l'existence d'autres projets de restructurations non-concertés dans le Val-de-Marne ;

CONSIDÉRANT que l'absence de concertation concernant de tels projets questionne le fonctionnement de la démocratie sanitaire ;

CONSIDÉRANT que les déserts médicaux progressent, y compris dans le Val-de-Marne et qu'il n'est pas acceptable de renforcer la concentration des spécialités dans Paris intra-muros au détriment de la banlieue ;

CONSIDÉRANT les moyens et les actions annoncés par l'AP-HP pour maintenir et développer un pôle d'excellence cardiologique et chirurgical au sein de l'hôpital Henri Mondor de Créteil ;

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

DEMANDE qu'une délégation représentative de notre Assemblée soit reçue en audience par le Ministre de la Santé ;

EXIGE qu'une concertation soit organisée en urgence par l'Agence régionale de santé réunissant l'ensemble des acteurs concernés par le devenir du service de chirurgie cardiaque ;

DEMANDE à l'AP-HP la présentation en urgence de son plan d'actions pour honorer son engagement de maintenir et de développer un pôle d'excellence cardiologique au sein de l'hôpital Henri Mondor de Créteil ;

DENONCE tout projet comptable réduisant l'offre de soins du service public hospitalier et de proximité en Val-de-Marne ;

REAFFIRME que tous les 1,4 million de Val-de-Marnais ont le droit d'accéder aux soins et aux spécialités au sein du Département.
